Mairie d la Garde **Arrondissement de** Toulon

Du Premier Juin *an mil huit cent cinquante-trois, à* sept *heures du* soir.

N° 10

Musson Justin François et Perrin Marie Thérèse Fortunée

Acte de mariage de Justin François Musson âgé de vingt trois ans, né à la Garde département du Var le premier du mois de juin mil huit cent trente profession de maître menuisier domicilié à la Garde département du Var fils majeur de feu Jean Edouard Musson en son vivant profession de maître perruquier domicilié à la Valette département du Var, y décédé le vingt ~~et d~~ deux novembre mil huit cent trente deux et de Claire Geneviève Antoinette Vitton propriétaire domiciliée en cette Commune de la Garde ici présente & consentant d'une part.

Et de Marie Thérèse Fortunée Perrin (tailleuse) âgée de vingt un ans, née à la Garde département du Var le quatre du mois de juillet mil huit cent trente un domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Jean Joseph Perrin profession de propriétaire & boucher domicilié à la Garde département du Var et de Josephine Clarisse Laure ici présents et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches vingt deux et vingt neuf mai dernier demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi.

Actes de naissance des futurs époux, ainsi que l'extrait d'acte de décès du père dudit futur époux ci dessus datés & énoncés.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le *mariage*, concernant les *droits* et les *devoirs respectifs des époux*.

11ème feuille

TIMBRE 1F 25c

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, la mère du futur époux ainsi que les père & mère de la future épouse.

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, ~~à la date du du mois d mil huit cent cinquante par devant Me notaire à département d~~

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Thérèse Fortunée Perrin et l'autre Justin François Musson.

En présence de sieur Camille François Musson domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante six ans profession de perruquier oncle paternel & parrain de l'époux.

De sieur Joseph Franc domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante cinq ans profession de receveur buraliste, non parent ni allié des époux.

De sieur Marc César Ginouvier domicilié à la Garde département du Var âgé de soixante ans profession de propriétaire non parent ni allié des époux.

Et de sieur Pierre Germain domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante neuf ans profession de garde champêtre, non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, maire de la Commune de la Garde faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins les époux, ainsi que le père de l'épouse, leur mère ont individuellement déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

Musson Th Perrin Perrin Musson Franc

Ginouvier Germain

Gaillard